

A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 17 septembre 2019 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre INGLES – Maire -.

Présents : Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET. Mmes Emmanuelle BAILLY. Marie-Claire FRANCEZ CHARLOT. MM. André BATAILLE. Michel DE LA OSA. Alain FABRE. Bernard ROSELL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine SAIGNOL donne procuration à Mr Bernard ROSELL

Mr Jackie COLL donne procuration à Mr André BATAILLE.

Mr Jean-Pierre BASSO donne procuration à Mr Alain FABRE.

Mr Jacques CARTIER donne procuration à Mr Jean-Louis BRUNET.

Mr Serge ROSSELL donne procuration à Mr Jean-Pierre INGLES.

Absente : Mme Joëlle GARCIA.

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur Jean-Pierre INGLES - Maire - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2019

Monsieur Jean-Pierre INGLES – Maire - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 31 juillet 2019 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 31 juillet 2019.

ORDRE DU JOUR

1. **Commande Publique.** Création d'un terrain multisport et d'un parking – Excavation de la Zone 1Na – Pose d'un terrain multisport -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de création d'un terrain multisport et d'un parking en remplacement du terrain de tennis au croisement de l'Avenue de Cerdagne et de la Route d'Odeillo.
De plus, il a été rattaché à cette consultation l'excavation de la Zone 1NA.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été envoyé aux Sociétés suivantes :

.FLOTATS France à BOURG-MADAME.

.COLAS à THUIR.

.ARENY à LES ANGLES.

date limite de réception des offres : lundi 09 septembre 2019 à 12 heures.

Dossier déposé :

1 société a répondu à la consultation dans les délais :

. **SASU ARENY à LES ANGLES** pour un montant de :

- création terrain + parking :	49 321.57€HT soit 59 185.89€TTC
- excavation zone 1NA :	12 178.00€HT soit 14 613.60€TTC.

A l'issue de cette analyse, Monsieur le Maire a constaté que l'offre est cohérente avec les critères souhaités et répond aux attentes de la Collectivité et a décidé **DE RETENIR** l'offre de la SOCIETE ARENY pour un montant de :

- création terrain + parking :	49 321.57€HT soit 59 185.89€TTC
- excavation zone 1NA :	12 178.00€HT soit 14 613.60€TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - :

VALIDE les décisions de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

DIT que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre de la pose du terrain multisport.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Les Sociétés PAYSAGES SYNTHÈSES ET COALA ont été consultées.

Dossiers déposés :

PAYSAGES SYNTHÈSES 52 870.25€HT soit 63 444.30€TTC

COALA 49 684.68€HT soit 59 621.62€TTC

A l'issue de l'analyse de ces propositions, Monsieur le Maire a constaté que l'offre de la Société COALA est cohérente avec les critères souhaités et répond aux attentes de la Collectivité et a décidé **DE RETENIR** l'offre de la SOCIÉTÉ COALA pour un montant de 49 684.68€HT soit 59 621.62€TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer l'offre avec le prestataire retenu ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

VALIDE les décisions de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

DIT que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2019.

2. Personnel. Ouverture de postes.

Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet aux Services des Ecoles

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste à temps complet aux services des Ecoles du 05 septembre 2019 au 07 février 2020.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint contractuel à temps complet.

Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet aux Services Techniques

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste à temps complet aux services Techniques du 01 octobre 2019 au 31 mars 2020.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet.

Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet en renfort aux Services Techniques

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste à temps complet aux services Techniques du 01 décembre 2019 au 30 avril 2020.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet.

Création de trois postes d'Adjoints Techniques contractuels à temps complet en renfort aux Services Techniques

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer trois postes à temps complet en renfort pour l'hiver aux services Techniques du 20 décembre 2019 au 15 mars 2020.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de créer trois postes d'Adjoint Technique contractuel à temps complet.

3. Urbanisme. Avenant n°1 à la convention relative aux modalités de desserte par les réseaux publics des parcelles - construction du CTER de BOLQUERE -

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre le Département des Pyrénées-Orientales et la Commune de BOLQUERE a été passée en 2017.

Cette dernière avait pour objet les mesures annexes à prendre sur le Domaine Public Routier Communal et Départemental dans le cadre de la construction du Centre Technique d'Exploitation de la Route.

Il s'agissait de fixer les modalités de desserte par les réseaux publics des parcelles où sera construit le C.T.E.R. de BOLQUERE.

L'accès routier de ce nouveau C.T.E.R. sera aménagé à partir de la Route Départementale 618 et empruntera la voie communale des Artigues sur 200 mètres.

De plus, le raccordement au réseau d'électricité de la parcelle empruntera la voie communale des Artigues sur 300 mètres environ.

De plus, s'agissant des travaux, l'ensemble de ceux-ci nécessaires à la desserte de la zone, sera pris en charge par la Commune de BOLQUERE qui en assurera la Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité – avait donné son accord pour la passation d'une convention entre le Département des Pyrénées-Orientales et la Commune de BOLQUERE en retenant le coût à 23 000 euros HT. (réseau électrique aérien).

A ce jour, le montant des travaux de raccordement a été revu à la baisse, il convient donc de passer un avenant n°1 à cette convention afin de modifier le montant de la participation du Département – à savoir - 16 512€HT.

Le montant des travaux de raccordement s'élève à 19 814.40€TTC.

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeure inchangé.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à la passation de cet avenant n°1.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

DONNE son accord pour passer cet avenant n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion.

4. Affaires Générales.

Convention d'Occupation Domaine Public – SNCF/Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation de deux wagons étraves à proximité de la gare de BOLQUERE/EYNE – lieu dit La Coumasse – Section AO n°41.

Afin de pouvoir accueillir ces wagons sur le site de BOLQUERE, il convient de mettre en place une convention d'Occupation d'un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public de SNCF réseau sans exploitation économique non constitutive de droits réels entre SNCF RESEAU et la Commune de BOLQUERE.

- superficie : 300 m² environ
- durée : 10 ans à compter du 01 octobre 2019.
- redevance : 0€
- frais de dossier et de gestion : 500€HT.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la mise en place de cette convention.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

DONNE son accord pour passer cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion.

Convention d'Occupation Domaine Public - Mme ARQUIER/Commune

Madame Marie-Noëlle ARQUIER nous a contacté dans le cadre d'un projet de création d'un service de restauration rapide au départ des pistes de ski de fond de BOLQUERE.

Son objectif est de proposer un service de restauration rapide, bon marché, simple mais attrayant au niveau du parking des Estanyols en saison hivernale et estivale.

Cette personne souhaiterait travailler dans un véhicule de type «Food Truck » disposé sur le parking des Estanyols, avec un espace suffisant pour quelques tables et chaises afin que la clientèle puisse se relaxer et passer un moment de détente.

Son idée serait de proposer une restauration à partir de 10 h du matin jusqu'à la fin d'après-midi, hiver et été.

Elle proposera un éventail assez large de boissons et de nourriture à emporter ou à consommer sur place.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Vote à la majorité - 5 POUR - 9 CONTRE -

Bail appartement rue des Prairies - n°3

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de signer un bail d'habitation avec Monsieur Nicolas GOUMAN pour l'occupation d'un appartement sis à BOLQUERE, rue des Prairies – Appartement n°3 -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Septembre 2019.

DECIDE de fixer le loyer de Monsieur Nicolas GOUMAN à deux cents euros par mois (200.00 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Bail appartement rue des Prairies n° 5

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la Coordinatrice de la MSPP de Haute Cerdagne a contacté la Mairie pour nous informer que la Maison de Santé de BOLQUERE va accueillir pour 8 mois des externes en médecine (soit 1/mois).

Pour ce faire, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de signer un bail d'habitation avec la SISA de Haute Cerdagne, soit l'entité juridique de la maison de santé pour l'appartement situé à – Rue des Prairies n°5 -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour passer un bail d'habitation avec la SISA de Haute Cerdagne.

DECIDE de fixer le loyer à quatre vingt cinq euros par mois (85.00 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

5. Affaires scolaires. Cours catalan Ecole

Monsieur le Maire propose de passer une convention entre la Commune de BOLQUERE et la CHARTE INTERCOMMUNALE DE CERDAGNE afin de renouveler les interventions en Catalan à l'école. L'APLEC n'est pas en mesure de fournir un intervenant sur les Hauts Cantons.

Les interventions sont prévues les mardis de 9h30 à 12h15 au prix de 32€75 l'heure plus frais de déplacement. Le nombre d'interventions est de 20.

De plus, le coût total des interventions s'élève à 1800€ plus les frais de déplacement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention à passer avec la Charte Intercommunale de Cerdagne.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour passer cette convention entre la Commune de BOLQUERE et la Charte Intercommunale de Cerdagne dans le cadre d'intervention en Catalan à l'Ecole.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

6. Affaires foncières. Prix du lot d'affouage sur pied et porté au domicile du 3ème Âge

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il convient comme chaque année de fixer le prix de l'affouage sur pied et le prix du bois porté au domicile des personnes âgées.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du lot à 40€ comme l'année dernière.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** – de fixer à 40€ le prix du lot d'affouage sur pied et porté au domicile des personnes âgées pour l'année 2019.

7. Pour information. Association des Maires, des Adjoints - 62ème Congrès Départemental.

L'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales a transmis une invitation au 62ème Congrès Départemental des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales qui se tiendra cette année le samedi 19 octobre 2019 à la Halle des Sports Henri Gipolo – Allée de la Plaine Saint-Martin.

La participation des élus au prix du repas est fixée à 28€ par personne. Le repas sera servi à VINCA à la salle de la Têt, Complexe sportif du Canigo, Espace Christian BOURQUIN.

Monsieur le Maire indique qu'il laisse le soin à chaque Conseiller de s'inscrire si cela les intéresse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **19 h 30**.

Jean-Pierre INGLES Maire	Jackie COLL Adjoint procuration à A. BATAILLE	Françoise MARTIN Adjointe
Jean-Louis BRUNET Adjoint	Emmanuelle BAILLY Conseillère Municipale	Jean-Pierre BASSO Conseiller Municipal procuration à A. FABRE
André BATAILLE Conseiller Municipal	Jacques CARTIER Conseiller Municipal procuration à J.L. BRUNET	Michel DE LA OSA Conseiller Municipal
Alain FABRE Conseiller Municipal	Marie-Claire FRANCEZ- CHARLOT Conseillère Municipale	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale ABSENTE
Bernard ROSELL Conseiller Municipal	Serge ROSSELL Conseiller Municipal procuration à J.P. INGLES	Nadine SAIGNOL Conseillère Municipale procuration à B. ROSELL